

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Délibération n°

2021081

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 18/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 8 octobre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaél LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE.

Absents excusés : Mmes Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS) & Ms Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Christian GARRIGUES (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

OJ n°5 : Fixation des tarifs du séjour au Futuroscope organisé par le Local jeunes du 03 au 05 novembre 2021

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Le Local jeunes organise un séjour au Futuroscope à Poitiers, pendant les vacances d'automne, du 3 au 5 novembre 2021.

Le prix fixé par enfant est de :

- Domicilié à Bassussarry : 195€ (159€ pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres CAF)
- Domicilié hors Bassussarry : 201€ (165€ pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres CAF)

Ces tarifs comprennent :

- L'hébergement à l'hôtel du parc en pension complète pour 2 nuits,
- L'accès au parc pour 2 jours,
- Le trajet aller-retour en train.

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs du séjour, en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs du séjour au Futuroscope organisé par le Local jeunes du 3 au 5 novembre 2021, comme précisés ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget annexe du CLSH.

Fait à Bassussarry, le 13 octobre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

